

Quatorzième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

24 novembre 2020

Français

Original : anglais

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Adoption des coûts estimatifs pour 2021

Coûts estimatifs

Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole V, en 2021

Rectificatif

1. Page de couverture

Lire comme indiqué ci-dessus le bloc indicatif gauche.

2. Paragraphe 1

Substituer au texte actuel :

1. Les Hautes Parties contractantes au Protocole V, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, ont décidé de convoquer en 2021, à une date restant à déterminer, une réunion d'experts d'une durée d'une journée.

